
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **JADE FLAGEOLE & JONATHAN DESCÔTEAUX;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

c. **CHRISTIAN HAMELIN CONSTRUCTION INC. ;**

(ci-après l' « Entrepreneur »)

et **RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR PROVISoire INC. ès qualités d'administrateur provisoire du plan de garantie de La Garantie Abris Inc. ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S19-012103-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 25 juin 2019



Julie Houle
Greffière